

Communication du ministre de l'Intérieur

LE samedi 23 juillet 2016, certains leaders de l'opposition ont initié un rassemblement au siège de l'Alliance démocratique et républicaine (ADERE) à l'effet d'organiser une marche en direction de la place de la Paix sise au rond-point de la Démocratie.

La législation en vigueur en matière de réunions publiques dispose que celles-ci sont soumises à l'autorisation préalable du département dont j'ai la charge et non en une simple information.

En l'espèce, par lettre sans date ni numéro déposée à mes services, sans les identités des organisateurs ni leur adresses complètes, les responsables des partis politiques ci-après : ADERE, CDJ, PSD et UN, faisant fi de cette exigence légale ont cru bon simplement d'informer le ministère de l'Intérieur

pour requérir l'encadrement des Forces de l'ordre.

Réagissant à cela, à travers les médias, le 22 juillet, j'ai indiqué à tous et à chacun la procédure à suivre.

En dépit de ce rappel des termes de la loi, ces responsables de partis de l'opposition ont donc appelé leurs adhérents à cette manifestation non autorisée, cherchant en réalité un motif de confrontation avec les Forces de sécurité pour attirer manifestement sur eux l'attention de l'opinion nationale et internationale.

Il ne saurait en être autrement dans la mesure où ces mêmes leaders de l'opposition ont introduit il y a quelques jours des recours auprès des instances juridictionnelles de notre pays et que le bon sens commanderait simplement qu'ils attendent les décisions partici-

pant desdits recours.

Il est à noter que leur démarche de ce jour apparaît comme une sorte de baroud d'honneur, entendu que le soulèvement et l'adhésion du peuple à leur dessein de destruction du pays ne prospère point.

L'opinion aurait souhaité mieux être édifiée sur l'alternative qu'ils proposent pour notre pays.

Face aux multiples actes de provocations perpétrés par les militants des partis politiques précités, ceci, sous l'instigation de leurs leaders et, de la confrontation tant recherchée avec les Forces de l'ordre, il ressort :

- 1 blessé grave du côté des Forces de l'ordre,
- 11 arrestations.

Une personne qui se trouverait être un journaliste de l'Agence France Presse et qui mêlée aux manifestants a été momentanément arrêtée puis relâchée.

Cet incident se justifie parce que ce journaliste se trouvait au milieu des manifestants et qu'il ne portait sur lui aucun signe distinctif qui aurait pu l'identifier.

Quant à la prétendue utilisation des balles réelles sur les manifestants, je tiens à démentir avec la plus grande vigueur cette allégation qui ne repose sur aucun fait.

Telle est, Mesdames et Messieurs, la réalité des faits perpétrés ce jour par les partis politiques de l'opposition.

Fait à Libreville, le 23 juillet 2016.
Pacôme MOUBELET-BOUBEYA.